



SPA ST ETIENNE LOIRE

52 rue Florent Evrard – 42100 SAINT ETIENNE – Tel 04/77/33/35/50

@: benevolespa42@gmail.com 🌐: www.spa42.fr

📷: [@spa42_saintetienne](https://www.instagram.com/spa42_saintetienne)

FORMULAIRE BENEVOLE 202___ (majeur uniquement)

Mis à jour le 01/04/2023

NOM : ----- PRENOM : -----

Date de naissance : -----/-----/-----

Adresse : -----

Vaccination TETANOS (dernière injection) : -----

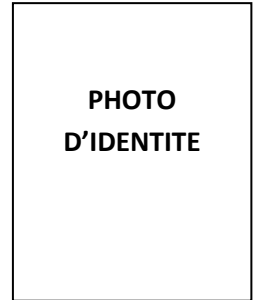
Téléphone : ----- Email : -----

Profession : -----

Centres d'intérêt : -----

Avez-vous des animaux ?

Chien Chat Rongeur Autre (préciser) :-----



Souhaitez-vous participer aux actions de la SPA ST ETIENNE LOIRE
(entourez vos choix)

Collectes

Foire Saint Etienne

Journées portes ouvertes

Enquêtes post adoptions

Loto (animation)

Petits travaux/Bricolage

FAMILLE D'ACCUEIL (compléter le formulaire au dos)

Vous êtes plus particulièrement intéressé (e) par : (cochez vos choix)

Les chiens Les chats

Indiquez vos disponibilités hebdomadaires en précisant le ou les jours : -----

Je reconnais avoir été averti (e) que le fait de m'occuper d'animaux peut présenter un danger malgré les mesures de protection prises par la SPA St Etienne Loire. Je reconnais également avoir pris connaissance de la CHARTE DES BENEVOLES et du PROJET ASSOCIATIF, auxquels j'adhère sans réserve.

Fait à St Etienne le :

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Je joins : Règlement de ma cotisation annuelle de 30€ :

Chèque

CB

Espèces

PAYPAL



Photocopie de la carte d'identité ainsi qu'une attestation d'assurance à jour
RESERVE AU RESPONSABLE DES BENEVOLES : OUI NON DATE :

Merci de remplir le formulaire et le retourner signé :

- par courrier à l'adresse du refuge : SPA 42 52 rue Florent Evrard 42100 Saint Etienne
Ou
- par mail à l'adresse email de la SPA: benevolespa42@gmail.com

La personne responsable des bénévoles prendra contact avec vous pour vous rencontrer.

Les documents demandés seront à apporter le jour du rendez-vous.



SPA ST ETIENNE LOIRE

52 rue Florent Evrard – 42100 SAINT ETIENNE – Tel 04/77/33/35/50

@: benevolespa42@gmail.com 🌐: www.spa42.fr

📷: [@spa42_saintetienne](https://www.instagram.com/spa42_saintetienne)

Mise à jour le 01/04/2023

FORMULAIRE FAMILLE D'ACCUEIL 202___ (majeur uniquement)

NOMBRE D'ANIMAUX A VOTRE DOMICILE

Chien Chat Autre (précisez)

VOTRE HABITATION

Appartement Maison avec terrain clos Autre (précisez)

QUEL ANIMAL SOUHAITEZ-VOUS ACCUEILLIR ?

Chien Chat Autre (précisez)

COMBIEN D'ANIMAUX SOUHAITEZ-VOUS ACCUEILLIR ?

Je reconnais avoir été averti (e) que le fait de m'occuper d'animaux peut présenter un danger malgré les mesures de protection prises par la SPA SAINT ETIENNE LOIRE. Je reconnais également avoir pris connaissance de la CHARTE DES BENEVOLES et du PROJET ASSOCIATIF, auxquels j'adhère sans réserve.

Fait à St Etienne le :

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Ci-joint, la photocopie de la carte d'identité

Merci de remplir le formulaire et le retourner signé :

- par courrier à l'adresse du refuge : SPA 42 52 rue Florent Evrard 42100 Saint Etienne
- Ou
- par mail à l'adresse email de la SPA : benevolespa42@gmail.com

La personne responsable des bénévoles prendra contact avec vous pour vous rencontrer.

Les documents demandés seront à apporter le jour du rendez-vous.



SPA ST ETIENNE LOIRE

52 rue Florent Evrard – 42100 SAINT ETIENNE – Tel 04/77/33/35/50

@: benevolespa42@gmail.com 🌐: www.spa42.fr

📷: [@spa42_saintetienne](https://www.instagram.com/spa42_saintetienne)

Mise à jour le 01/04/2023

CHARTRE DU BENEVOLE

Bénévole : Toute personne **majeure** s'engageant **librement** pour mener une action non rémunérée.

L'accès au refuge n'est pas autorisé aux bénévoles âgés de moins de 18 ans, sauf dérogation des dirigeants et aux visiteurs mineurs non accompagnés. Il est interdit à tous les bénévoles de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.

Article 1 : ETRE BENEVOLE

Un engagement

Le bénévole a un rôle essentiel pour l'association.

Il aide les salariés et les autres bénévoles du refuge en mettant sa bonne volonté, son temps, son énergie et ses compétences à leur disposition.

Sa volonté est de satisfaire au mieux les besoins du refuge en collaboration avec les autres bénévoles au sein de l'équipe constituée et s'engage à venir régulièrement en fonction de ses disponibilités selon les conditions établies avec le responsable des bénévoles.

Une éthique

Tous les bénévoles doivent respecter un devoir de réserve.

Aucun bénévole n'est autorisé à faire état, devant le public ou le personnel, de lacunes qu'il a constatées dans le fonctionnement du refuge.

Toute idée est la bienvenue mais il devra en faire part au Président et aux autres responsables qui soumettront ses propositions au Conseil d'Administration.

Le bénévole s'engage à ne prendre part à aucune action pouvant porter atteinte au fonctionnement ou à l'image de l'association, y compris à des actions organisées par les salariés.

Les bénévoles ne doivent EN AUCUN CAS intervenir dans le processus des adoptions et des abandons, ni faire des remarques désobligeantes aux personnes qui abandonnent leur animal.

En cas de non-respect de cet engagement, l'association pourra mettre fin unilatéralement au contrat de bénévolat.

Article 2 : ACCUEIL DU BENEVOLE

Le recrutement

Toute candidature de bénévole est soumise à l'acceptation du responsable des bénévoles.

Le bénévole propose ses services en complétant le formulaire d'adhésion mis à disposition.

Le responsable, après en avoir pris connaissance, reçoit le candidat et lui signifie la décision d'intégration sous réserve du degré de son engagement au sein de l'association.

Chaque bénévole prendra connaissance de la Charte des bénévoles et attestera par écrit en acceptant les dispositions, son refus compromettant son intégration.

Chaque bénévole de l'association titulaire d'une carte d'adhérent s'acquittera de sa cotisation annuelle (à renouveler en début d'année civile) et présentera une attestation de responsabilité civile à jour.

Il est conseillé que les bénévoles et leurs animaux personnels soient à jour de vaccins afin d'éviter toute contamination provenant de la SPA.



Article 3 : ACTIONS DU BENEVOLE

Fonctionnement du refuge

Il respecte les horaires d'accès au refuge, les consignes de sécurité données.

Il porte son badge dès son arrivée et signe le cahier de présence au bureau de l'accueil.

Il agit pour le bien-être des animaux, qu'il intervienne directement auprès d'eux ou non.

Son intervention s'articule à celle des autres intervenants (salariés ou élus), pour l'efficacité de notre action commune. Le respect des différents aspects de la sécurité des animaux et des personnes (bénévoles, salariés, visiteurs) est indispensable.

Il n'est pas là pour désorganiser les tâches quotidiennes des salariés mais pour donner de la tendresse, de l'affection et de l'amour aux animaux en détresse. **En aucun cas il ne pourra choisir un chien en particulier. Seuls les animaliers assurent un roulement pour permettre à tous d'être sortis**

Bénévole chiens et chats

Les consignes sanitaires doivent être respectées.

Seuls les animaliers ou les administrateurs, prenant des renseignements complémentaires auprès des bénévoles s'occupant de l'animal, sont autorisés à fournir des informations sur les animaux du refuge aux visiteurs ou aux adoptants. **Les décisions de placements ne peuvent être prises que par le personnel ou les dirigeants.**

Tous les gestes brusques, les cris sont proscrits. Le bénévole devra toujours maintenir son visage à distance de l'animal.

Les chiens sont promenés tenus en laisse. La longe est déconseillée aux novices (risque d'accident sur la route, de bagarre ou d'agressivité avec les autres animaux). Elle sera autorisée après constatation des capacités du bénévole.

Les chiens doivent sortir dans le calme afin d'éviter toute agitation de la part des animaux. Toutes précautions sont être prises avant de pénétrer sur le site du refuge avec un chien en promenade, d'autres animaux peuvent s'y trouver (accident éventuel).

Il convient de s'enquérir auprès d'un salarié responsable des chiens ou d'un bénévole désigné, du caractère de tout nouveau pensionnaire.

Les bénévoles doivent être très vigilants quant à l'attitude du chien tenu en laisse vis-à-vis de toute personne (visiteurs, personnels). Il est donc demandé de signaler auprès des animaliers, toute information sur le comportement ou l'allure du chien qu'il aurait détecté après sa promenade. Après la promenade, les chiens sont abreuvés. Ils peuvent être brossés. Les poils jetés dans les poubelles

Les locaux doivent être maintenus propres. Ne pas fournir de nourriture aux animaux sans autorisation à l'exception des friandises mises à disposition dans la boîte prévue à cet effet.

Les déjections sont ramassées et placées dans les sacs spécifiques mis à disposition.

Chaque bénévole communique sur ce qu'il fait afin que tous les animaux bénéficient des soins nécessaires.

Une tenue adéquate est indispensable : pantalon (pas de short même en été), chaussures adhérentes pour éviter les glissades, pull ou tee-shirt manches longues de préférence. Les bénévoles peuvent laisser leurs effets personnels au bureau du refuge.

Les chats de l'extérieur ne doivent pas pénétrer dans les chatteries, sauf en cas de soins où ils seront isolés en boxes.

Cette charte a été rédigée de la façon la plus exhaustive possible. Elle reste toutefois susceptible d'additifs et de modifications permettant son amélioration et son meilleur respect.

DATE :

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :



SPA ST ETIENNE LOIRE

52 rue Florent Evrard – 42100 SAINT ETIENNE – Tel 04/77/33/35/50

@: benevolespa42@gmail.com 🌐: www.spa42.fr

📷: [@spa42_saintetienne](https://www.instagram.com/spa42_saintetienne)

Mise à jour le 01/04/2023

PROJET ASSOCIATIF

approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2014

HISTORIQUE

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SAINT-ETIENNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE association à but non lucratif, fondée en 1910, dite **SPA ST ETIENNE LOIRE**, a été Reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 avril 1969.

Le site actuel du refuge se trouve sur le quartier Montmartre, 52 rue Florent Evrard, depuis 1988.

(Auparavant il se trouvait rue Saint Simon, à l'emplacement de l'actuel golf).

C'est un site municipal que la ville de Saint-Etienne met à la disposition de notre association.

Le refuge peut accueillir réglementairement 83 chiens dans 40 box et une quarantaine de chats en chatterie.

LES DEVICES DE L'ASSOCIATION SONT : BONTE, JUSTICE, HYGIENE

SOCLE DES VALEURS, OBJECTIFS, ETHIQUE

Recueillir et soigner les animaux malades et abandonnés

- Accueillir tous les animaux en détresse même si le refuge est complet.

Ne jamais refuser d'animal : utiliser toutes les solutions alternatives à notre disposition : box de fourrière, familles d'accueil, pension, etc....afin d'éviter les abandons sauvages et les euthanasies.

- Accueillir au refuge tous les animaux abandonnés, quel que soit leur âge, leur sexe, leur race, leur espèce (chiens, chats, furets, rongeurs, oiseaux)

- Les faire ausculter le plus rapidement possible après leur arrivée afin de déceler et soigner au plus tôt les pathologies éventuelles, en respectant le protocole d'arrivée.

- Pratiquer une politique de soins la plus adaptée aux pathologies ; pratiquer tous les examens et interventions nécessaires pour sauver l'animal, sur les conseils des vétérinaires

- **Ne pratiquer aucune euthanasie en dehors de celles prescrites par un vétérinaire pour des raisons médicales et après accord de la commission euthanasie**

Organiser et développer les adoptions ou l'accueil temporaire

- Effectuer des adoptions le plus sérieusement possible (questions sur les conditions de vie future de l'animal, horaires de travail des maîtres, enfants en bas âge, etc..) de manière à ce que les animaux soient placés dans les meilleures conditions possibles : lieu adapté à leur équilibre et favorisant une vie « sociale » et de famille (exemple : pas de chien placé pour vivre continuellement dehors, isolé, attaché, uniquement pour assurer la garde, sans contact quotidien avec son ou ses maîtres)

- Rechercher tout moyen pour favoriser l'adoption des animaux les moins « adoptables » : animaux âgés, de santé fragile, au caractère particulier, etc.... : site Internet, presse, etc....

- Développer le service « familles d'accueil » pour les animaux les plus fragiles qui ne peuvent rester au refuge : bébés, animaux âgés, animaux de santé fragile, etc....



Protéger les animaux et améliorer leurs droits

- Lutter contre les actes de maltraitance : interventions et suivi grâce à notre Commission Mauvais Traitements : enquêtes, travail en partenariat avec les administrations (Procureur de la République, Direction Départementale de la Protection des Populations, services de police ou de gendarmerie, etc....)
- Déposer plainte et se porter partie civile chaque fois que cela est possible. Faire respecter les droits des animaux en demandant à ce que soit retiré le droit de posséder des animaux aux maltraitants.
- Limiter la reproduction sauvage et les abandons en faisant adopter nos chats stérilisés ainsi que nos chiennes, sauf exceptions attestées par un vétérinaire : maladie, âge trop avancé, etc....
- Veiller à la protection et à la défense de tous les animaux que l'on nous signale maltraités, et ce en partenariat avec d'autres associations plus spécialisées : Ligue de protection du cheval, Associations de défense des animaux de ferme, etc....
- Faire l'impossible pour placer les chiens « difficiles » dans des structures spécialisées : Associations spécifiques (chiens de seconde catégorie), Brigades cynophiles du SDIS ou brigade canine de la Police Nationale, etc....

Développer les sentiments de douceur et d'humanité dans les rapports de l'homme avec tous les animaux

- Favoriser le plus possible le contact de l'animal avec l'homme, de manière à le socialiser, en sensibilisant les salariés et grâce à la présence de bénévoles qui viennent promener, brosser et caresser les chiens, câliner et brosser les chats

Veiller à la protection des oiseaux

- Recueillir les oiseaux blessés amenés au refuge et les adresser à des associations spécialisées : LPO, FRAPNA, etc....
- Travailler en partenariat avec les collectivités locales pour éviter une destruction massive des oiseaux par un manque d'anticipation d'actions : pratiquer l'élagage des arbres avant la nidation, etc....

Prêter assistance aux personnes sinistrées, hospitalisées, emprisonnées ou sans domicile, en travaillant avec les services sociaux et en prenant en charge les animaux donnés alors en garde à l'Association.

Prendre toutes les mesures utiles pour que ces principes soient appliqués en toutes circonstances

L'acceptation de ce projet associatif engage à le respecter et à le mettre en œuvre scrupuleusement

Paraphe :